

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

English And Andrew C	adre réservé à l'autorité environnementale
Date de réception :	Dossier complet le : N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet
The property of the property o	oélectrique du Périer (<4,5 MW) turbinant les eaux du torrent de La Malsanne sur la
commune du Périer (38).	
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	Diagram (Control of the Control of t
	PrénomPierre PrénomPierre
2.2 Personne morale	EUROBLUE POWER
Dénomination ou raison sociale	EUROBLUE POWER
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	HENIN Pierre - Président
RCS / SIRET 8 1 1 7 9 4 4	4 5 0 0 0 1 5 Forme juridique SASU
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire n°1
3 Catégorie(s) applicable(s) du tablea	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie
	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) installations qui modifient le profil en long et le profil en travers du lit mineur d'un
	cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m;
	Installations dans le lit mineur et majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire
	les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole,
	des crustacés et des batraciens. Nouvelles installations d'une puissance maximale brute totale inférieure à 4,5MW
	The person of th
	4. Caractéristiques générales du projet
	aire les plèces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évents	
eaux du torrent de La Malsanne sur la comm	rale hydroélectrique d'une puissance maximale brute égale à 1 177 kW turbinant les mune du Périer (38). Ce projet sera porté par la « SASU EUROBLUE POWER » société de
droit français ayant son siège à Paris.	societé de
La prise d'eau sera construite à l'altitude 97.	5 m NGF, au niveau du lieu-dit "les Daurens".
Le bâtiment de la centrale sera dans la vallé du "chemin du moulin".	ée au niveau du village du Périer, à l'altitude 878 m NGF environ en contrebas du pont
The state of the s	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Ob		

La création d'une centrale hydroélectrique permettra de produire de l'énergie électrique plus respectueuse de l'environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux envisagés concerneront la construction d'une prise d'eau avec un barrage équipé d'une passe à poissons (volume de 1 000 m3 environ), de la conduite forcée enterrée, de la centrale hydroélectrique ainsi que leurs équipements associés.

La phase de chantier comprendra :

- La mise en place des installations nécessaires au chantier, c'est à dire :
- Les chemins d'accès;
- La base vie:
- Les zones de stockage des matériaux ainsi que les aires de préfabrication;
- ° L'aire de lavage:
- Le parking pour les véhicules de chantier, si nécessaire;
- La réalisation des équipements associés, à savoir:
- Le local technique;
- $^\circ$ La prise d'eau avec un barrage d'une hauteur de 2 m environ (volume de 1 000 m3) équipé d'une passe à poissons
- La conduite forcée souterraine
- La micro-centrale hydroélectrique
- Le canal de restitution
- *Le raccordement au réseau

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements hydroélectriques envisagés seront réalisés au fil de l'eau. Ils seront constitués des éléments suivants :

- La prise d'eau du torrent de la Malsanne sera située à 975 m NGF. Elle sera de type au fil de l'eau par déviation latérale. Un barrage avec une passe à poissons d'une hauteur de 2 m environ (volume de 1 000 m3) permettra l'alimentation de la prise d'eau. Un bassin de dessablage sera couplé à la prise. Il permettra de décanter les eaux avant la mise en charge. Deux vannes de chasse seront installées : une dans la prise d'eau pour évacuer les graviers et une au niveau du dessableur pour évacuer le sable déposé. La prise présentera un déversoir afin de laisser transiter les débits supérieurs aux débits turbinés. Un exutoire sera également créé pour la restitution du débit réservé.
- La conduite forcée cheminera depuis la prise d'eau jusqu'à la centrale. Elle sera enterrée sur la totalité du linéaire, soit environ 3250 m à l'aide de pelles mécaniques. Compte tenu du débit de 1200 l/s, son diamètre sera de 900 mm (DN900).
- La centrale hydroélectrique (878m NGF) abritera la vanne de garde, la turbine Pelton, les armoires électriques, le poste HTA et le transformateur. Le bâtiment aura une superficie de 100 m² et ferra l'objet d'un permis de construire.
- Un canal de restitution sera créé en dessous de la turbine afin de remettre les eaux turbinées à la rivière.

Vu la puissance injectée, le raccordement au réseau Enedis se fera sur le réseau moyenne tension (20 kV).

	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-						
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Autorisation au titre du Code de l'Environnement : autorisation environnementale unique (IOTA)							
Autorisation au titre du Code de l'Environnement : autorisation environnementale d'inque (101A)							
	The state of the s	- 1 / 3 / 1 - 1 (COS / A					
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie globale de l'opération - préciser l	es unités de mesure utilisées					
	eurs caractéristiques	Valeur(s)					
Hauteur brute		97 m					
Puissance maximale brute		1 177 kW					
Longueur conduite enterrée		3 250 m					
Centrale		100 m ²					
Bassin versant		31.05 km²					
Débit d'équipement		1200 l/s					
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s)		W WW Sheet Set is 0					
d'implantation	Coordonnées géographiques Long c_	_'"_ Lat°'"_					
La prise d'eau sera construite à	0 1 50 1 50 1 50 1 10						
l'altitude 975 m NGF, au niveau du	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),						
lieu-dit "les Daurens" et à proximité	22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de						
du gîte de la boussole.	l'annexe à l'article R. 122-2 du						
L	code de l'environnement :						
Le bâtiment de la centrale sera dans							
la vallée au niveau du village du	Point de départ : Long. 5 ° 5	7 · 3 7 · 30E Lat. 4 4 • 5 7 · 3 3 · · 77N					
Périer, à l'altitude 878 m NGF en	Point d'arrivée : Long. 5 ° 5	<u>8 ' 0 7 " 4</u> 2E Lat. <u>4 4 ° 5 6 ' 0 7 " 6</u> 2N					
contrebas du pont du "chemin du moulin".	Communes traversées:						
modili .	LE PERIER (38)						
the same of the sa							
25 25 25년 기급하는 이 및							
Jo	ignez à votre demande les annexes n° 2 à	6					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non X					
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluat	lion Oui Non					
environnementale ?							
	1.3.70						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement							
différentes composantes de votre p							
indiquez à quelle date il a été autor	isé ?						
	A PURITY OF						
	at 20.75 to						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

patrimoine naturel (http://inpr			
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×		La majeure partie de l'aire d'étude se situe dans la ZNIEFF type II " Ensemble formé par le massif du Taillefer, du Grand Armet et du Coiro" (820003754) et de la ZNIEFF Type I "Versant montagneux du bois de l'Homme". L'aire d'étude se situe à 30 m à l'Est de la ZNIEFF Type II " Massif de l'Oisans" (820031930) et la ZNIEFF Type I "Bois, landes des Adversets et des Tartisses".
En zone de montagne ?	×	0	L'aire d'étude se situe à 30 m du parc national des Écrins . Le projet fait parti du massif monta gneux de l'Oisans.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	L'APB le plus proche du projet se situe à 11.3 km à l'Ouest et s'intitule "Marais de Nantes en Rattier" (FR3800767).
Sur le territoire d'une commune littorale ?		Ø	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	_	×	L'aire d'étude se situe à 30 m du parc national des Écr ins.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		Ø	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? si oui, est-il prescrit ou approuvé?	×	_	PPRN approuvé le 28/07/1978
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	=
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	La source des Molles se situe dans l'aire d'étude à proximité de la prise d'eau. Le captage le plus proche est celui de Peyrouses (829 m3/j) qui se situe à 500m de la prise d'eau. L'aire d'implantation de la centrale se situe à 2.3 km du captage des Balmettes (7000 m3/j) et à 2 km du captage des Veyres (34 m3/j). Les captages se situent sur le bassin versant en amont de l'aire d'étude, il n'y a donc pas de risque de pollution.
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		L'aire d'étude se situe en totalité sur le site Natura 2000 "Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon" (FR82011753) qui suit une directive habitats. L'aire d'étude se situe à 30 m de la zone Natura 2000 " Les Ecrins" (FR9310036) qui suit la directive Oiseaux et de celle "Massif de la Muzelle" (FR8201751).
D'un site classé ?	0	Ø	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :				
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-1-il des prélèvements d'eau ? Si aui, dans quel milieu ?	×	D	De l'eau est prélevée au niveau du cours d'eau (20 000 000 m3/an) afin d'obtenir un débit suffisant pour permettre le bon fonctionnement des turbines de la centrale hydroélectrique. Ce procédé entraine une diminution du débit dans le tronçon court-circuité. Afin de limiter cet impact, un débit réservé est prévu. L'eau est ensuite restituée en totalité à l'aval des turbines de la centrale hydroélectrique du Périer.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	0	×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	×		Les tranchées nécessaires à la conduite souterraine représentent 2 067 m3 de matériaux excédentaires. Ces matériaux seront évacués par des filières spécialisées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		×	4
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	Ø		Rupture de la continuité piscicole (impact PERMANENT) Pertubation des mammifères et amphibiens durant la phase travaux (impact TEMPORAIRE) Destruction de frayères, perturbations de la reproduction, de l'oxygénation de l'eau (impact PERMANENT) Modification de l'alimentation hydraulique (impact PERMANENT) Destruction de corridors écologiques (impact PERMANENT) Afin de compléter l'étude, des inventaires faune/flore/habitats et une étude hydrobiologique sont en cours.
		×	_	L'aire d'étude se situe en totalité sur le site Natura 2000 "Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon" (FR82011753) et à 30 m de la zone Natura 2000 " Les Ecrins" (FR9310036) et de la zone Natura 2000 "Massif de la Muzelle" (FR8201751). Le projet est susceptible d'impacter ces zonages Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		0	Au sein d'une zone Natura 2000 ainsi qu'une ZNIEFF de type II et de type I, le chantier de part les nuisances (bruit, poussières) est susceptible de perturber la biodiversité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		0	Le bâtiment de la centrale d'une superficie de 100 m² environ fera l'objet d'un permis de construire en prenant en compte les règles d'insertion paysagères de la région. Selon l'arrêté n° 2004-06286, une autorisation de défrichement devra être effectuée sur les terrains de la collectivité pour mener à bien les travaux de la conduite enterrée et de la construction du bâtiment hydroélectrique.
	Est-Il concerné par des fisques technologiques ?	_	Ø	ll n'y a pas de barrages en amont.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Retrait-Gonflement des sols argileux Séismes Coulées de boues
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il conderné par des risques sanitaires ?	0	×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Durant la phase travaux, le trafic sera augmenté de manière temporaire et engendrera l'émission de GES.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X X		L'aire de construction du bâtiment de la centrale hydroélectrique se situe à 100 m des habitations qui sont au bout du "chemin du moulin" dans le village du Périer. La prise d'eau se situe à 210 m du gîte de la boussole au niveau du lieu-dit "Les Daurens". Le tracé de la conduite forcée enterrée est à proximité d'une seule habitation, une discussion est en cours avec le riverain. Durant la phase travaux, des nuisances sonores seront émises.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	
The Total	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	0	×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×		Lors de la phase travaux, aucune intervention de nuit n'est prévue. L'impact est nul. Lors de la phase d'exploitation, des éclairages seront prévus sur le bâtiment de la centrale afin d'effectuer une maintenance en cas de besoin.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	_	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?			
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements),			Le projet peut avoir un impact sur le paysage. Le bâtiment sera visible depuis le pont au bout du "chemin du moulin" et le chemin de randonnée qui longe La Malsanne. La prise d'eau sera potentiellement visible depuis le chemin de randonnée qui part du pont à proximité du gîte de la boussole. La mise en place de la conduite enterrée nécessite un défrichement de la zone ce qui modifiera le paysage. Au niveau de l'usage de l'eau, le projet entraine la création d'une retenue d'eau (1 000 m3 environ).
	notamment l'usage du sol?			
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Il n'existe pas d	de barrages en amont s	ur le to	rrent c	le la Malsanne et ses affluents.
				npact cumulé d'ordre hydraulique car l'eau est restituée en totalité à l'aval des
turbines de la	centrale hydroélectriqu	ie du P	erier.	
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures proposées afin de réduire les effets notables du projet pourront être :

- Adapter le calendrier des travaux au périodes les moins sensibles écologiquement (éviter)
- Plan de lutte contre les espèces invasives (éviter)
- Remise à l'état initial du terrain après enfouissement de la canalisation (réduire)
- Création de passe à poissons (réduire)
- Restauration des berges (réduire)

Ces mesures seront reconsidérées de manière plus approfondie après l'obtention des résultats de l'inventaire faune/flore/ habitats et de l'étude hydrobiologique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux enjeux du projet sont liés au milieu aquatique, à la ressource en eau et au milieu naturel.

Le projet fera l'objet d'une demande d'autorisation environnementale unique et à ce titre les impacts et les mesures en faveur de l'environnement seront développées dans la pièce d'incidence environnementale.

Ainsi le projet étant soumis à évaluation d'incidence dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale unique, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

11700	8.	1 Annexes obligatoires	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	Ø

8.2 Autres a	nnexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
	apléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les
parties auxo	juelles elles se rattachent
	Objet
8	
	9. Engagement et signature
lo portific v	
he cerme so	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	le.
	HYDRO OISANS
Signature	Société par actions simplifiée RCS PARIS 822 432 423
	16, avenue de Friedland - 75008 PARIS TVA FR 43 822 423 423
	Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus